

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN517

présenté par
M. Bridey, rapporteur

ARTICLE 34

À l'alinéa 1,

Après le mot :

"loi",

insérer le mot :

"nécessaires".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.